

Rappel PHILIPS

La société Philips a annoncé le rappel mondial de certains ventilateurs et appareils de PPC suite à l'identification d'un possible problème avec la mousse insonorisante présente dans ces dispositifs médicaux. Elle s'est engagée à remplacer tous les appareils défectueux en France. Le plan de remplacement de ces dispositifs annoncé par le fabricant a très peu progressé. En effet selon l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de sante (ANSM) au 4 février 2022 Philips n'a été en mesure de nous mettre à disposition que 7% des appareils de remplacement.

Votre prestataire de santé à domicile vous a contacté ou vous contactera afin d'organiser le remplacement de vos équipements, selon la disponibilité du matériel. Philips s'est engagé auprès de l'ANSM à nous livrer 100% des dispositifs médicaux de remplacement d'ici fin 2022.

D'autre part, l'ANSM rappelle, en concertation avec les professionnels de santé, que les patients doivent poursuivre leur traitement. L'arrêt du traitement présente un risque avéré à court terme, par exemple une aggravation de l'insuffisance respiratoire. D'après les premières données disponibles, le risque de cancer lié à l'utilisation de ces appareils n'est pas avéré.

Nos équipes sont pleinement mobilisées pour répondre à vos questions et effectuer le remplacement du matériel concerné dans les plus brefs délais.

Pour plus d'informations : [consultez le site internet de l'ANSM](#)